

LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale - FGTB • Mars 2017 • 1^{er} trimestre • Bureau de dépôt Antwerpen X • P509359



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

CONCERTATION CCT CONSTRUCTION 2017-2018

Pouvoir d'achat, organisation du travail, travail faisable, lutte contre la fraude sociale, fin de carrière, ...

Traditionnellement, c'est après « Batibouw » que les partenaires sociaux se réunissent pour parvenir à un accord pour le secteur de la construction pour les 2 années qui viennent (2017 - 2018).

Le signal de départ a été donné le 9 mars 2017. Nous vous tiendrons informés des avancements !



FGTB

Construction

Ensemble, on est plus forts

Editeur responsable: La Centrale Générale-FGTB,
Werner Van Heetvelde, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

CONGRÈS PROFESSIONNEL

LES 15 ET 16 DÉCEMBRE 2016, 250 DÉL



ANALYSE DE LA SITUATION DANS LE SECTEUR AU COURS DES 4 ANNÉES ÉCOULÉES

- L'activité est restée à niveau, elle a même augmenté. C'est ce que nous montrent aussi les bénéfices.
- Les entreprises de la construction eux s'en sortent très bien. Aussi grâce aux plantureux subsides salariaux du gouvernement, les coûts salariaux ont même fortement diminués. Ce sont les actionnaires qui en profitent.
- Quant aux travailleurs, ils doivent se débrouiller avec beaucoup moins. En raison du saut d'index, le gel des salaires et de nombreuses autres mesures asociales décidées par le gouvernement, les salaires ont à peine augmenté.



EL DE LA CONSTRUCTION LÉGUÉS DU SECTEUR SE SONT RÉUNIS.

LE DUMPING SOCIAL NÉFASTE POUR LES OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION

- Des emplois de qualité, correctement payés sont remplacés par des statuts plus précaires.
- Des actions sont nécessaires, notre revendication est simple. « **A travail égal, salaire égal** »
- Ces actions ont permis des avancées concrètes dans certains dossiers au niveau européen, belge et même...communal.

Au niveau européen :

- Rejet de l'initiative SUP : Le Parlement européen a voté contre l'initiative SUP qui favorise la création de société boîte aux lettres et les pratiques de dumping social.
- Rapport européen sur le dumping social adopté par le Parlement européen.

Au niveau belge :

- Limitation verticale de la chaîne de sous-traitance à deux et trois niveaux de sous-traitance pour **tous les marchés publics**.
- Renforcement des partenariats locaux pour lutter contre le dumping social.
- Enregistrement des présences pour tous les chantiers supérieur à 500.000 €.
- Obligation d'obtention d'une agrégation pour tous les marchés publics de construction.

Au niveau local :

- Adoption de chartes locales dans de nombreuses communes afin de lutter contre le dumping social dans les marchés publics.
- Le combat continue...

TRAVAIL PÉNIBLE

- Le gouvernement a décidé que nous devrions travailler plus longtemps.
- Les témoignages des délégués lors du congrès : les ouvriers de la construction travaillent dans le stress, il y a beaucoup de concurrence vis-à-vis des sous-traitants, encore beaucoup



- d'accidents, des dos cassés à 49 ans, être debout tous les jours à 4h00, des journées de travail de 12h, de la flexibilité....
- Pour les délégués du secteur, c'est clair: dans la construction, c'est impossible de tenir jusqu'à 67 ans. Il faut trouver une solution pour rendre le travail plus tenable.
- Pistes de solutions :
 - Max 35 ans de carrière / 6 - 7 heures par jour
 - Véhicules confortables
 - Règle des 2 chauffeurs
 - Meilleure connaissance de la législation
 - Formations langues
 - Formations qualifiées
 - Déclarer tous accidents
 - ...





ACHETER, CONSTRUIRE OU RÉNOVER?

Si vous achetez, construisez ou rénovez un logement, vous avez droit à une intervention au niveau de votre prêt hypothécaire.

- ✓ 383 euros par an au maximum.
- ✓ Uniquement pour votre résidence principale.
- ✓ Vous disposez de 5 cartes d'ayant droit au cours des 10 dernières années ou de 7 cartes au cours des 15 dernières années.
- ✓ Accès plus souple pour les jeunes.
- ✓ Les demandes peuvent être introduites pour les 3 dernières années.

TIMBRES INTEMPÉRIES

Vous avez droit aux timbres intempéries si le numéro d'ONSS de votre employeur commence par 024 ou 054.

(p.ex. gros œuvre, construction de routes, toiture, ...).

Votre carte vous sera envoyée par poste.

Paiement à partir du 24 avril 2017.

Vous recevez 2% de votre salaire brut (100%) en 2016.

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET L'INDEMNITÉ DE MOBILITÉ SONT AUGMENTÉS À PARTIR DU 1 FÉVRIER 2017 !

SALAIRES AU 1 AVRIL 2017

cat. I (Manœuvre)	€ 13,658 (+ € 0,055)
cat. I A (Premier Manœuvre)	€ 14,337 (+ € 0,058)
cat. II (Spécialisé)	€ 14,558 (+ € 0,058)
cat. II A (Spécialisé d'élite)	€ 15,284 (+ € 0,061)
cat. III (Qualifié 1 ^o échelon)	€ 15,484 (+ € 0,062)
cat IV (Qualifié 2 ^o échelon)	€ 16,435 (+ € 0,066)

Chef d'équipe A	€ 17,032 (+ € 0,068)
Chef d'équipe B	€ 18,079 (+ € 0,073)
Contremaître	€ 19,722 (+ € 0,079)

Indemnité de nourriture (€ 26,51) et de logement (€ 12,63) : € 39,14 par jour.

Supplément pour les travaux dans les entreprises chimiques : + € 0,602 par heure.

Chauffeur de camion-mixeur : € 15,484 (nouveaux venus) et € 16,435 (1 an d'expérience et attestation) par heure.

Si vous avez des questions à ce sujet ou si certains documents ne vous sont pas parvenus, n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué ou section syndicale.

Pour l'actualité syndicale et les dernières nouvelles de votre secteur : www.accg.be



plus d'info sur www.accg.be